

CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT
DE L'ASSOCIATION ÉTUDES ET CHANTIERS INITIATIVES LOCALES POUR
L'EMPLOI (I.L.E) ATELIER MOBILITE INSERTION (A.M.I)

Entre

La Collectivité de Corse,

Représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,
d'une part

Et

L'Association Études et Chantiers Initiatives Locales pour l'Emploi (I.L.E)

dont le siège social est situé :

Lieu-dit Valle 20246 SORIO

Représentée par son président M. Alain RATTON

SIRET : 430 151 647 00012

Nature juridique : Association Loi 1901

d'autre part,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion
- Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire
- Vu la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le plan de lutte contre la précarité,
- Vu la délibération n° 24/048 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le Pacte et Programme Territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active 2024-2028,
- Vu la délibération n° 24/074 CP de la Commission Permanente du 27 juin 2024 approuvant les conventions pluriannuelles de financement 2024-2026 des structures de l'Insertion par l'Activité Economique,
- Vu la délibération n° 25/ CP de la Commission Permanente du 29 octobre 2025,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de financement de l'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) *ATELIER MOBILITE INSERTION (A.M.I)* porté par l'association ÉTUDES ET CHANTIERS (I.L.E), en application de la délibération n° 25/ CP de la Commission Permanente du 29 octobre 2025.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet au 1^{er} avril 2025 et expire au 31 décembre 2026, sauf résiliation dans les conditions prévues à l'article 10.

ARTICLE 3 - MODALITÉS D'EXECUTION

3.1 Définition et détermination du public visé par la convention

- 2025 : 3 bénéficiaires du RSA
- 2026 : 3 bénéficiaires du RSA

Pour l'année 2026, en cas de modification du nombre prévisionnel de postes RSA, la présente convention sera amendée par voie d'avenant.

3.2 Modalités de réalisation des actions d'insertion

3.2.1 Actions et contenu

L'association s'engage à concourir à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA par la mise en œuvre d'activités intervenant dans le champ de la mécanique automobile et de la mobilité.

3.2.2 Objectifs quantitatifs

L'objectif de l'association est de mettre en œuvre l'accompagnement des bénéficiaires du RSA particulièrement éloignés de l'emploi et de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

À ce titre, sur la période de référence de la présente convention, l'association s'engage à réaliser **annuellement** au bénéfice du public visé à l'article 3.1 :

- 1 formation
- 1 Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)
- 1 sortie dynamique

Pour 2026, les objectifs pourront être ajustés, le cas échéant, par voie d'avenant à la présente convention.

3.2.3 Obligations diverses mises à la charge de la structure

La structure affecte le personnel qualifié et les moyens nécessaires à la réalisation de cette action.

Elle assure le recrutement et la gestion du personnel et s'engage à fournir à la Collectivité de Corse les informations relatives à la qualification et aux modalités de rémunération.

La structure est tenue de souscrire une assurance couvrant les dommages causés aux bénéficiaires ou de leur fait au cours de l'exécution des prestations dont elle a la charge.

La structure s'engage en outre à informer la Collectivité de Corse des recrutements concernant le public RSA qu'elle effectue, et à transmettre à échéance régulière les

éléments du diagnostic social et professionnel réalisé à l'entrée en parcours ainsi que le bilan de parcours (intermédiaire et/ou final), par le biais de la fiche de liaison annexée à la présente convention.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1 Montant de la contribution financière de la Collectivité de Corse

Pour la période de référence de la présente convention, la contribution financière de la Collectivité de Corse est fixée à **78 750 €**.

Pour l'année 2025, la contribution financière de la Collectivité de Corse est fixée à **45 000 €**. Toutefois, la subvention fait l'objet d'une proratisation correspondant à la période d'activité allant du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2025. Le montant proratisé s'élève à **33 750 €**.

Pour la deuxième année d'exécution de la présente convention, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget annuel de la Collectivité de Corse et des contrôles prévus à l'article 6 de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de la Collectivité de Corse s'élèvent à :

- **2026 : 45 000 €**

4.2 Modalités de versement

4.2.1 Versement de la subvention en trois temps

Ces montants prévisionnels sont versés selon les modalités suivantes :

- Une avance à la signature de la convention dans la limite de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution
- Un solde intermédiaire (30 %) sur présentation du bilan d'activité semestriel au plus tard le 30 octobre de l'année N.
- Le solde (20 %) au terme de la convention, sous réserve de la transmission des justificatifs mentionnés à l'article 5 de la présente convention, au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

La participation est imputée sur les crédits d'insertion prévus au programme 5122, chapitre 9344, fonction 444, comptes 65748 et 6568 du budget de la Collectivité de Corse.

La contribution financière sera créditée au compte de la structure sous visé, selon les procédures comptables en vigueur et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement nécessaires au budget de la Collectivité de Corse.

Structure	Études et chantiers Ile Initiatives Locales Pour l'Emploi
Agence bancaire	CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC
N° de compte	08008707289
Code établissement	11315
Indicatif	00001
Clé RIB	03

4.2.2 Réfections

Une réfaction de **5 %** sera appliquée sur le versement du solde pour chaque objectif conventionnel non réalisé.

Les objectifs concernés sont les suivants :

- Objectif de prise en charge du public bénéficiaire du RSA tel que déterminé, pour l'année d'exécution de la convention, par l'article 3.1 de la présente convention ;
- Objectif de formations pour le public bénéficiaire du RSA tel que déterminé, pour l'année d'exécution de la convention, par l'article 3.2.2 de la présente convention ;
- Objectif de PMSMP pour le public bénéficiaire du RSA tel que déterminé, pour l'année d'exécution de la convention, par l'article 3.2.2 de la présente convention ;
- Objectif de sorties dynamiques pour le public bénéficiaire du RSA tel que déterminé, pour l'année d'exécution de la convention, par l'article 3.2.2 de la présente convention.

ARTICLE 5 - JUSTIFICATIFS

La structure s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- **Le rapport d'activité** réalisé au terme de la convention précisant pour les salariés en insertion appartenant au public cible, les actions mises en œuvre et leurs résultats à l'issue du parcours dans la structure. Ce document, signé par la personne habilitée à cet effet par les statuts, doit faire apparaître la réalisation des objectifs fixés pour le public RSA du chantier ou de chaque chantier en cas de porteur multiple.
- **Les comptes annuels visés par le comptable et le cas échéant par le commissaire aux comptes** et approuvés par l'assemblée compétente.
- **Le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006** pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration (Cerfa n° 15059).

En cas de résultat déficitaire, le compte-rendu financier devra être accompagné d'un **rapport déclinant les mesures dont la mise en œuvre, envisagée par la structure, est de nature à permettre un retour à l'équilibre des comptes** ;

En cas d'excédent, le compte-rendu financier devra être accompagné d'un **rapport indiquant les modalités de réaffectation du résultat. Dans ce cas, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer son concours à concurrence de l'excédent réalisé.**

Les documents devront être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse.

ARTICLE 6 - CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DE LA CONVENTION

La structure s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par la Collectivité de Corse et lui fournit les éléments permettant de vérifier la réalité des actions d'insertion, leurs résultats, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard significatif, d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit de la Collectivité de Corse, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des versements après examen des justificatifs présentés par la structure, et après avoir entendu préalablement ses représentants ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. La Collectivité de Corse en informe la structure par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Collectivité de Corse contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, la Collectivité de Corse peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet.

ARTICLE 7 - OBLIGATION DE DISCRÉTION

La structure s'astreint au respect de l'obligation de discrétion dans la réalisation de l'action. Aucun renseignement ni aucun document concernant les bénéficiaires du RSA ne pourront être communiqués aux tiers, sinon pour l'exécution de la présente convention. Elle ne recueille ni ne conserve d'informations nominatives sur le bénéficiaire autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action.

ARTICLE 8 - PUBLICITÉ

Toute action de communication devra faire mention du soutien financier de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION ET RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés à l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 6 de la présente convention, ainsi qu'à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec l'association des conditions de réalisation de la convention, conformément aux modalités d'évaluation prévues en annexe de la présente convention.

ARTICLE 10 - RÉSILIATION

La présente convention cesse immédiatement en cas de dissolution ou de changement d'objet social du cocontractant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 11 - LITIGES

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige.

En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano 20407 Bastia.

Fait à AIACCIU, le

**Le président de l'association
Études et Chantiers (I.L.E)**
(Cachet et signature obligatoires)

Le Président du Conseil exécutif de Corse

Gilles SIMEONI



COLLECTIVITE DE CORSE
DIRECTION AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES
DIRECTION DE L'INSERTION ET DU LOGEMENT
PALAIS DE LA COLLECTIVOTE DE CORSE
COURS NAPOLEON
BP 414
20 183 AJACCIO

A L'ATTENTION DE Mme GORI DOMINIQUE

**OBJET : CESSATION ACTIVITE DU CHANTIER D'INSERTION « ATELIER MOBILITE
INSERTION »**

Madame Gori,

Par la présente et suite aux différents échanges que nous avons pu avoir concernant notre Atelier Chantier d'Insertion *Atelier Mobilité Insertion*, je vous notifie que cette activité cessera à compter du 1^{er} avril 2025.

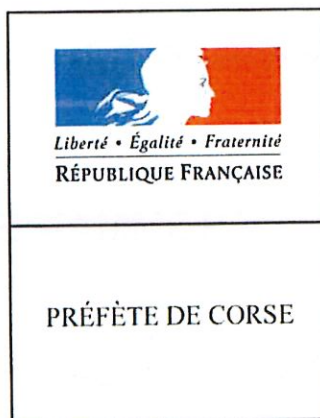
Ainsi merci à vous de bien vouloir procéder à la résiliation anticipée de notre convention de financement 2025 propre à l'ACI AMI.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Mme Gori, mes sincères salutations.

Portivechju, u 20/03/25
Virginie Perez, directrice

SUD CORSE INSERTION
Rue Pierre Andréani
RN 198 - Rte de Bastia
20137 PORTO-VECCHIO
Siret : 520 152 257 00025
Tél : 04 95 50 07 47



Dossier unique d'instruction

Année 2025

**Demande de conventionnement et de subvention
ACI ATELIER MOBILITE D'INSERTION**

**Nom de la structure : Etudes et chantiers ILE (Initiatives locales pour
l'emploi)**

Un dossier par demande de conventionnement

DIRECCTE de Corse Unité Départementale de Corse du Sud : Service instructeur : IAE Adresse : 2 chemin de Loretto CS 10 332, 20182 Ajaccio cedex Courriel : didier.bleis@direccte.gouv.fr	Collectivité de Corse : Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse Palazzu di a Cullettività di Corsica Corsu Napuleone BP 414 – 20 183 Ajaccio cedex Service instructeur: Direction Insertion Logement Courriel : dominique.ottavi@corsedusud.fr
---	---

Ce dossier unique commun entre la DIRECCTE de Corse- Unité Départementale de Haute-Corse et la Collectivité de Corse s'adresse à tout organisme porteur d'un projet d'insertion candidat à un conventionnement ou à un renouvellement de sa convention au titre de l'IAE. Il constitue également le support de la demande d'aide financière auprès :

- de l'Unité Départementale de Haute-Corse de la DIRECCTE au titre de l'aide au poste, du Fonds Départemental d'Insertion
- de la Collectivité de Corse au titre de l'aide au poste concernant les seuls bénéficiaires de RSA dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) prévu(s) par le second volet de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relatif à l'IAE.

Ce dossier est commun et l'instruction reste de la compétence de chaque financeur.

SOMMAIRE

I	Pièces à joindre à votre dossier	p.3
II	Présentation de la structure	p.5
III	Moyens humains et matériels utilisés par la structure	p.8
IV	Moyens financiers de la structure	p.11
V	SPECIAL ACI PORTEUR MULTIPLE	p.12
VI	Demande de financement	p.13
VII	Présentation du projet d'insertion de la structure	p.16
VII I	Demande de subvention dans le cadre du PTI de la CdC	p.21
IX	Annexes	p.23

I-PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

⇒ Les pièces précédées de ce signe ne sont à fournir qu'en cas de changement intervenu depuis la dernière transmission à l'Unité Départementale (UD) de la DIRECCTE.

Remarque importante : les structures qui sont déjà conventionnées au titre de l'année N-1 ne devront fournir que les éléments nouveaux (statuts actualisés en cas de changement, bilan le plus récent.....).

LES PIECES ADMINISTRATIVES :

DANS TOUS LES CAS :

- ☐ Le dossier de demande de conventionnement SIAE et de subvention(s) dûment complété (daté, signé et portant le cachet de l'organisme permettant l'identification précise du signataire en particulier le nom, le prénom et la fonction),
- ☐ Le compte de résultat et le bilan de la structure entière certifiés de l'année N-1 seront transmis au 30 juin de l'année N au plus tard (*attention, en cas de multi activités (IAE – Autres), le compte et le bilan doivent porter sur l'intégralité de la structure et non pas uniquement sur les activités liées à l'IAE*),
- ☐ Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de la structure, le pouvoir de ce dernier au signataire,
 - ⇒ L'organigramme de la structure,
- ☐ Pour les salariés permanents : les CV des encadrants techniques et des personnes chargées de l'accompagnement socioprofessionnel.
- ☐ Les fiches de postes des emplois proposés aux salariés en insertion et celles des permanents,
 - ⇒ RIB ou RIP

SOCIETES :

- ⇒ Extrait KBis, inscription au registre ou répertoire concerné,
- ☐ Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d'affaires et bilan des entreprises du groupe,
- ☐ Dernière liasse fiscale complète,
- ☐ Pour les ETTI, copie de la déclaration préalable d'activité de l'entreprise de travail temporaire et attestation de garantie mentionnée à l'article L. 1251-49 du code du travail. Ces documents peuvent être envoyés après signature de la convention en cas de création d'entreprise ou d'établissement. S'ils ne sont pas fournis au moment de l'instruction, la demande précise le territoire sur lequel l'entreprise envisage de développer ses activités

ASSOCIATIONS :

- ⇒ Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la Préfecture,
- ⇒ Statuts, liste des membres du conseil d'administration et du bureau avec l'indication de leur situation, professionnelle, seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale,
- ☐ Des informations relatives aux ressources propres (montant des cotisations, nombre de cotisants, rémunération des services rendus ...).
- ☐ Attestation fiscale ou à défaut sur l'honneur de non assujettissement à la TVA (si le budget de l'opération est présenté TTC), et déclaration que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

Remarque :

- La tenue d'une comptabilité analytique par activité est préconisée (structure porteuse de plusieurs activités)
- L'adhésion à un Centre de gestion agréé est recommandée

Rappel : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal.

II. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

2.1. INFORMATIONS GENERALES

Nom de la structure : Etudes et chantiers ILE (Initiatives Locales pour L'emploi)

Lieux d'activité : Corse du Sud

Identification du responsable de la structure (le représentant légal, le président ou autre personne désignée par les statuts) :

Nom : Ratton

Prénom : Alain

Fonction : Le Président

Téléphone : 0495376203

Courriel : contact@ec-corsica.eu

Identification de la personne chargée du dossier de convention et de subvention (si différent du représentant légal) :

Nom : Raffaelli

Prénom : Edita

Fonction : Coordinatrice IAE

Téléphone : 04 95 37 62 03

Courriel : raffaelli.edita@ec-corsica.eu

2.2. SITUATION JURIDIQUE

Forme juridique : Association Loi 1901

Date de création : 1995, modifié 2011, 2019

Numéro de Siret : 43015164700012

Code NAF /APE : 3016/ 9499Z

Numéro récépissé Préfecture : W2B2001688

N° de déclaration d'activité (organisme de formation) :

Convention collective (Intitulé): SYNESI

Adresse du siège social : lieu-dit Valle, 20246 Sorio

Téléphone : 04 95 37 62 03

Fax :

Courriel : contact@ec-corsica.eu

Site Internet :

Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales : ☒ Non ☐ Oui Lesquelles ?

Votre organisme dispose-t-il d'agrément(s) administratifs(s) ? ☒ Oui ☐ Non

☒ Si Oui, précisez lesquels (exemple : ESUS, services aux personnes, CHRS...)

ESUS

Si oui, fournir les justificatifs :

☐ Votre organisme dispose-t-il d'un commissaire aux comptes ? ☒ Oui ☐ Non

☐ Votre structure organisme est-il assujetti à la TVA ? ☐ Oui ☒ Non

☐ Adhérez-vous à un réseau ? ☒ Oui ☐ Non

Si Oui lequel ou lesquels ? : FFPPS (Fédération française des professionnels de la pierre sèche), CRESS Corsica, Cotravaux (réseau d'acteurs du travail volontaire)

☒ Quel est votre OPCA ? : Uniformation

2.3. STRATEGIE ET ACTIVITES DE LA SIAE : Remarque : en cas d'ensemblier, il faut détailler la partie conventionnée au titre d'une AI, ACI- EI, EITI ou ETTI.

- Quelles sont les principales activités¹ qui serviront de supports à la SIAE ? (Exemple : entretien d'un lieu, activités de bâtiment, de recyclage des déchets...) ?

¹ L'article L.513-6 du code du travail fixe aux ETTI une obligation d'activité exclusive

Les principales activités qui serviront de supports à la SIAE sont les suivantes :

1-Réparation et entretien automobile :

Diagnostic, réparation et entretien mécanique des véhicules des bénéficiaires (freins, vidange, pneumatiques, embrayage, etc.).

Formation des salariés en insertion aux gestes professionnels du secteur de la mécanique automobile.

Sensibilisation à l'entretien préventif des véhicules pour allonger leur durée de vie.

Vente et location de véhicules solidaires :

Acquisition et remise en état de véhicules d'occasion pour les proposer à des prix accessibles aux publics en insertion ou en difficulté.

Mise en place d'un service de location solidaire pour favoriser la mobilité des personnes en recherche d'emploi ou en insertion.

Recyclage et réemploi des pièces détachées :

Récupération, tri et valorisation des pièces usagées encore fonctionnelles.

Réutilisation des pièces détachées dans les réparations pour limiter les coûts et encourager une démarche écologique.

Sensibilisation des salariés et des bénéficiaires aux enjeux de l'économie circulaire et du développement durable.

Formation et accompagnement des salariés en insertion :

Apprentissage des compétences techniques en mécanique, électricité automobile et maintenance.

Acquisition de compétences transversales : ponctualité, rigueur, travail en équipe, accueil et relation client.

Organisation d'ateliers de formation en partenariat avec des centres de formation et des professionnels du secteur.

Service d'accompagnement à la mobilité :

Conseil en mobilité et aide à la mise en place de solutions de transport adaptées aux bénéficiaires.

Possibilité d'accès à des véhicules à tarif réduit pour favoriser l'insertion professionnelle.

- Ces activités ont-elles des spécificités particulièrement adaptées aux publics en insertion et à leurs besoins ? Si Oui, lesquelles ?

Oui, ces activités présentent plusieurs spécificités particulièrement adaptées aux publics en insertion et à leurs besoins :

1. Accessibilité à tous niveaux de qualification

- La mécanique automobile comprend des tâches variées, du nettoyage des véhicules au diagnostic électronique, permettant une adaptation progressive des salariés en insertion selon leurs compétences et aptitudes.
- Aucun diplôme préalable n'est requis, ce qui facilite l'intégration des publics éloignés de l'emploi.

2. Acquisition de compétences techniques et transversales

- Formation sur les bases de la mécanique (changement de pneus, vidange, freins, embrayage, etc.).
- Sensibilisation à l'entretien préventif des véhicules et aux normes de sécurité.
- Développement de savoir-faire professionnels valorisables sur le marché du travail.

3. Encadrement et accompagnement renforcés

- Encadrement technique assuré par des professionnels du secteur, garantissant une montée en compétences des salariés en insertion.
- Accompagnement socio-professionnel individualisé pour lever les freins à l'emploi (mobilité, logement, démarches administratives).
- Suivi personnalisé pour identifier les besoins en formation et préparer la sortie vers un emploi durable.

4. Valorisation et confiance en soi

- L'apprentissage d'un métier manuel permet une revalorisation de l'image de soi et une remobilisation progressive vers l'emploi.

- o La possibilité de voir concrètement le résultat de leur travail (véhicules réparés, clients satisfaits) motive les salariés en insertion.

5. Mobilité et insertion professionnelle

- o Accès facilité à un moyen de transport pour les bénéficiaires, souvent un frein majeur à l'emploi.
- o Opportunités de mise en réseau avec des entreprises partenaires (garages, concessions, collectivités) facilitant les stages et embauches après l'ACI.

6. Engagement dans une démarche de développement durable

- o Sensibilisation à la récupération et au recyclage des pièces détachées.
- o Participation à une économie circulaire en donnant une seconde vie aux véhicules et aux pièces usagées.

En résumé, ces activités permettent aux salariés en insertion d'acquérir des compétences techniques et comportementales, de lever les freins à l'emploi, et de s'inscrire dans une dynamique de retour vers le marché du travail.

Avez-vous un client / donneur d'ordre qui représente plus de 50 % de votre chiffre d'affaires ?

☐ Oui ☒ Non

Précisez le nombre de clients / donneurs d'ordre qui représentent plus de 25 % de votre chiffre d'affaires ?

☒ aucun ☐ un ☐ deux ☐ trois

☐ En 2025, comment vos ventes (ou prestations de service) ont-elles été réparties entre ces différents clients ?

(en % par type de clientèle) :

	%	Type d'activités
Particuliers :	40	Entretien espaces verts , entretiens /réparation vélo
Associations :	10	Pierre sèches , espaces vert, animation vélos
Etat / Entreprises publiques :	20	Entretien espaces verts , entretiens /réparation vélo
Entreprises privées :		
Organismes HLM :		
Collectivités territoriales :		
Autres (précisez) :mairie, communauté de communes	20	Animation velo , espaces vert

- En 2024 avez-vous réalisé - ou vos sociétés utilisatrices (cas des ETTI) - une partie de votre activité dans le cadre de l'exécution de marchés publics ?

X Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

☐ Si Oui : En 2025, quel est le montant de vos recettes prévisionnelles liées aux marchés publics ?

65000€

2.4. TERRITOIRE D'INTERVENTION

Préciser le territoire sur lequel votre structure intervient (nom des communes ou intercommunalités) :
Préciser l'organisation de votre siège et de vos antennes (obligatoire pour les AI et les ETTI) :

Siège et antennes	Code postal	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
Siège : Sorio	20246	-	-

Antenne (précisez nom) Bastia	20200	Tous les jours	9h-12h 14h-17h
Antenne (précisez nom) Porto Vecchio	20137	Tous les jours	9h-12h 14h-17h
Antenne (précisez nom) Bonifacio	20169		
Antenne (précisez nom)			

Votre structure agit-elle dans un territoire couvert par :

- Un Quartier Prioritaire politique de la Ville (QPV)?

☒ Oui

☐ Non

☐ Ne sait pas

Dans le cadre du contrat de Ville de Porto Vecchio

III. MOYENS HUMAINS ET MATERIELS MOBILISES PAR LA STRUCTURE

3.1 - MOYENS HUMAINS PREVISIONNELS ANNEE 2025 :

3.1.1 - SALAIRES PERMANENTS PARTICIPANT A L'ACTIVITE CONVENTIONNEE IAE :

Rappel :

- 1 ETP (salariés permanent chargés de l'accompagnement social et technique) en AI, EI, ETTI équivaut à 1 607 h travaillées
- 1 ETP (salariés permanents chargés de l'accompagnement social et technique) en ACI équivaut à 1 820 h payées

Nom et Prénom	Fonction	Type de contrat (ou signaler si mise à disposition)	En ETP annuel
Gestion – Administration :			
Nom 1 Edita Raffaelli	Coordinatrice IAE	CDI	0.34
Nom 2 Christelle PAOLI	Comptable		0.50
Nom 3			
Développement commercial/économique :			
Nom 1 Charles Pasqualini	Responsable du développement	CDI	0.10
Nom 2 Ramona DOGARU	Chargée de mission	CDI	0.10
Accompagnement social professionnel :			
Nom 1 Christine Jacques	Accompagnement socio professionnel	CDI	1
Nom 2 Mazed Kenza	Idem	CDD	1
Nom 3 Myriam Valli	Idem	CDD	1
Nom 4 Mazed Karine	Idem	CDD	1
Nom 5			
Encadrement technique *			
Nom 1 Jean Michel Crispi	Encadrant technique d'insertion	CDI	1
Nom 2 Raffini Jean Marie	Idem	CDI	1
Nom 3 Turlan Thierry	Idem	CDI	1
Nom 4 Meerpoel Christophe	Idem	CDI	1
Nom 5 Filippi Marc Antoine	Idem	CDI	0.5

	Effectifs en nombre	Type de contrat <i>(ou signaler si mise à disposition)</i>	En ETP annuel
Agents de production hors salariés en insertion des SIAE (ex. salariés en CDI des Régies de Quartier)			
Autres :			
TOTAL ETP Salariés permanents			9.64

- Fiches de poste, CV et diplômes à joindre au dossier pour les salariés permanents encadrants techniques et les conseillers en insertion professionnelle

Evolution des moyens humains 2025 : 10.64

3.1.2 – FORMATION DES PERMANENTS

Présentez les formations suivies par les permanents intervenant sur l'activité IAE conventionnée.

Types de formation : gestion-administration (1) / accompagnement social et professionnel (2) / encadrement technique (3) / commercial/développement économique (4) / autres (5) tels que : Ingénierie de formation

FORMATIONS REALISEES EN 2024	Type de formation (choix 1 à 5)	Durée moyenne par participant (en nombre d'heures)	Nombre de salariés permanents bénéficiaires en 2024
Encadrant technique d'insertion	3	910	4
Conseiller d'insertion professionnelle	3	700	3

Si autre, précisez :

FORMATIONS PREVUES EN 2025	Type de formation (choix 1 à 5)	Durée moyenne par participant (en nombre d'heures)	Nombre de salariés permanents bénéficiaires en 2025
AFEST	2	14	3

Conseiller d'insertion professionnelle	3	700	1
--	---	-----	---

- Pour les SIAE qui ont mis en œuvre des formations pour leurs permanents comment votre OPCA a participé au financement des formations ? Uniformation (Cofinancement CTC)

3.1.3 - EFFECTIFS BENEVOLES INTERVENANT SUR LES ACTIVITES IAE :

0

- En 2020, combien de bénévoles ont participé à vos activités conventionnées au titre de l'IAE :

0

- L'activité de vos bénévoles a représenté combien d'Equivalent Temps Plein :
(1 ETP = 1.820H)
- Si vous faites intervenir des bénévoles, sur quelles activités ont-ils été mobilisés (hors participation à la gouvernance de la SIAE) :
 - **Accueil/intégration** : (préciser les activités réalisées : réunions d'information, tests de compétences...):
 - **Accompagnement social** : (préciser les activités réalisées : démarches logement, mobilité, accès aux droits...):
 - **Accompagnement professionnel** : (préciser les activités réalisées :):
 - **Formation des personnes en insertion** : (préciser les formations dispensées : savoirs de base....):

3.1.4 QUALITE DE L'EMPLOI DANS LA STRUCTURE :

Santé et sécurité au travail : Avez-vous rédigé le DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) :
Voir articles L.4121-2 (principes généraux de prévention) et R 4121-1 pour le DUERP

☒ éléments nouveaux depuis 2024 ?

Nous avons bien un DUER qui a été mis à jour avec les nouvelles mesures sanitaire dû à la COVID-19.

Dialogue social : Comment sont mis en place les IRP (Instances Représentatives du Personnel) ? :
(pour les SIAE de plus de 11 salariés)

☒ éléments nouveaux depuis 2024 ?

A quel service de santé au travail adhérez-vous ? (nom, adresse, tel) : U Centru – Route de Bastia – 20137 Porto-Vecchio

3.2 - DESCRIPTIF DES MOYENS MATERIELS UTILISES PAR LA STRUCTURE DANS LE CADRE DES ACTIVITES CONVENTIONNEES IAE

Décrivez les moyens matériels que vous utilisez dans le cadre des activités pour lesquelles vous sollicitez un conventionnement IAE.

3.2.1 - LOCAUX :

	Nombre	Surface (m²)	Modalité d'occupation		
			Propriétaire	Locataire	Mise à disposition gracieuse
Bureaux	1	9 m²	x	⊙	x
Salles de réunion, de formation	1	12m²	x	✱	□
Ateliers mécanique	1	1000m²	x	⊙	x
Lieux de vente	1	50m²	x	⊙	x

Autres : Camp de base (point de collecte)			x	x	□
---	--	--	---	---	---

- Si vous êtes locataire, avez-vous des inquiétudes quant à la reconduction éventuelle de votre (vos) bail(baux) ?
x oui Si oui à quelle échéance :

3.2.2 – MOYENS MATERIELS :

Décrivez les autres moyens matériels que votre structure utilise dans le cadre de ses activités conventionnées au titre de l'IAE (véhicules, machines utiles à la production, autres équipements...).
Précisez l'état de vétusté et les éventuels projets de renouvellement ou d'achat de nouveaux équipements :

Type de matériel	Description des principaux équipements	Etat de vétusté et projet de renouvellement ou d'achat
EQUIPEMENT INFORMATIQUE		
Logiciels de base de données pour le suivi des salariés (nom)	Suite Office, Gestion des stock, Gestion du personnel.	en cours d'acquisition
Ordinateurs, photocopieurs, fax, matériels audiovisuels et sonores	4 ordinateurs, un photocopieur, vidéoprojecteur	2 en cours d'acquisition
MATERIELS ET OUTILLAGES		
Equipements et machines utilisées pour la production ou la réalisation de prestations de services.	Pont elevateur, malette diagnostique , presse hydraulique, compresseur, demonte pneu, 4 véhicules	en cours d'acquisition
VEHICULES DE TRANSPORT		
Véhicules utilitaires véhicules particuliers destinés au transport de marchandises ou au transport de voyageurs.	1 Véhicules utilitaire, 4 véhicules de tourisme	Acquis

IV. Moyens financiers de la structure

DOCUMENTS A COMPLETER JOINTS EN ANNEXE SOUS FORMAT EXCEL

- 1- Compte de résultat 2024 de la structure
- 2- Budget prévisionnel 2025 de la structure
- 3- Budget prévisionnel 2025 de l'activité conventionnée IAE

BUDGET PREVISIONNEL "Atelier Mobilité Insertion"

ANNEE : 2025

STRUCTURE : ETUDES ET CHANTIERS ILE "INITIATIVES LOCALES POUR L'EMPLOI"

	CHARGES	2025	PRODUITS	2025
60	Achats	26 000,00 €	70 Ventes	84 000,00 €
602	Achats stockés		Productions Vendues	84 000,00 €
604	Achats études et prestations		Marchés publics	
605	Achat matériel	3 000,00 €	Marchés publics insertion	
606	Achats fournitures	23 000,00 €	Prestations de service	
61	Charges externes	46 600,00 €	Mise à disposition de personnel	
611	Sous-traitance générale		74 - SUBVENTIONS (2)	165 853,49 €
612	Crédit-bail		ETAT : DDCSPP2A	
613	Locations immobilières	25 200,00 €	ETAT : ASP (Aides aux postes)	52 102,44 €
613	Locations mobilières	5 000,00 €	ETAT (contrat de ville)	10 000,00 €
614	Charges locatives	2 400,00 €	ETAT (préciser l'administration)	
615	Entretien réparations	3 000,00 €	COLLECTIVITE DE CORSE (aides aux postes)	20 138,98 €
616	Primes d'assurances	11 000,00 €	COLLECTIVITE DE CORSE (Aide au fonctionnement)	60 000,00 €
617	Etudes et recherches			
618	Documentation générale et colloques			
62	Autres charges externes	2 400,00 €		
621	Personnel extérieur à l'entreprise		INTERCOMMUNALITE (EPCI) : CCSC	10 000,00 €
622	Honoraires	500,00 €	INTERCOMMUNALITE (EPCI)	
	Presta. formation/tutorat personnel insertion			
	Prestataire action hors formation/tutorat		COMMUNES	
623	Publications		Porto-Vecchio	10 000,00 €
625	Voyage	800,00 €		
626	Frais de télécom et postaux	800,00 €	Autres établissements publics :	
627	Service bancaire	300,00 €	Agence du service civique	
628	Divers		Aides privées (fondation...)	
63	Impôts et taxes sur salaires	1 953,49 €		

631	Taxes sur salaires		846,31 €	Modulation (5% sur les aides aux postes) (ETAT+CDC)		3 612,07 €
633	Vers. Formation, transport, construction					
635	Impôts directs, indirects et droits		1 107,18 €			
64	Salaires et charges		172 900,00 €			
	Gestion administration					
	Accompagnement social-emploi-formation		30 000,00 €			
	Encadrement technique		36 000,00 €			
	Personnel insertion		106 100,00 €			
	Autres personnel hors activité insertion					
	Autres frais		800,00 €			
	Autres frais du personnel insertion					
65	Charges de gestion courante			75 - Produits gestion courantes		
66	Charges financières			76 - Produits financiers		
67	Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68	Dotations aux amortissements			78 - Reprises sur amortissements et provisions		
68	Dotations aux provisions					
69	Impôt sur société					
	TOTAL CHARGES		249 853,49 €	TOTAL PRODUITS		249 853,49 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES						
86	Emplois des contributions volontaires			87-Contributions volontaires en nature		
	TOTAL CHARGES			TOTAL PRODUITS		

Etudes et Clients I.E	Compte de résultat provisoire	N° Siret	43015181700012
Ateliers et Chantiers D'ouvrages		NAF (APE)	
LIEU CAY VALLE		N° Identifiant	
20246 SONO	Document fin d'exercice	Période du	01/01/24
		au	31/12/24
		Tenue de compte	€

Sage - Sage 100 Comptabilité Standard 6.02

Page

	AU 31/12/24
CHARGES D'EXPLOITATION	
Coût d'achat des marchandises	
Achats de marchandises	
Variations de stock de march.	
Consommation exercice / hors	293 175,08 €
Achats matières premières	
Achats autres approvisionnement	
Variation de stocks Mat'approv	293 175,08 €
Autres achats et charges externes	21 774,84 €
Impôts, taxes et vers. assimilés	21 774,84 €
Impôts, taxes et vers. assimilés	1 960 823,34 €
Charges du personnel	1 065 743,74 €
Salaires et traitements	195 179,00 €
Charges sociales	18 060,06 €
Dotations aux amortis, A. provisions	18 000,00 €
Amort. sur immobilisations	
Prêts, sur immobilisations	
Prêts, sur actif circulant	
Amort. pour risque et charges	6 479,23 €
Autres charges	0 070,23 €
Autres charges	2 300 562,56 €
TOTAL I	
QUOTES-PARTS RESULTATS POP COM (II)	
Quotes-parts résultats/pop comm	3 459,76 €
CHARGES FINANCIERES (III)	
Dot. aux amort. & aux provisions	3 659,76 €
Intérêts et charges assimilées	
Différences négatives de change	
Charges nettes/coût mob. de plac.	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)	
Sur opérations de gestion	13 400,00 €
Sur opérations en capital	13 400,00 €
Dotations sur amort. & profits.	
PARTICIP. SALAIRES EXPANSION (V)	
Partic. salaires Expansion	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)	
Impôts sur les bénéfices	
Solde créditeur	10 390,00 €
Bénéfice	10 300,00 €
TOTAL GENERAL (CHARGES)	2 327 912,34 €
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Montant net Chiffre d'affaires (A)	778 322,78 €
Ventes de marchandises	778 322,78 €
Production vendue (BACS)	
Autres produits d'exploitation (B)	1 445 259,57 €
Productions placées	
Production immobilière	1 434 259,57 €
Subventions d'exploitation	
Répense (prov. & transf. charge	11 000,00 €
Autres produits	
TOTAL (A+B)	2 324 582,35 €
QUOTES-PARTS RESULTATS POP COM (II)	
Quotes parts résultats/pop comm.	80,00 €
PRODUITS FINANCIERS (III)	
De participations	
D'autres valeurs mobili. & créances	80,00 €
Autres intérêts et produits assim.	
Répenses/prov. & transf. charges	
Diffé. positives de change	
Prod. nettes/coût val. mobili. plac.	
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)	
Sur opérations de gestion	3 350,00 €
Sur opér. de capital, cess. actifs	3 350,00 €
Sur opér. de capital, acqu. fin.	
Autres opér. de capital	
Répenses/prov. & transf. de charges	
Solde débiteur	
Produit	
TOTAL GENERAL (PRODUITS)	2 327 912,35 €

V. SPECIAL ACI – PORTEUR MULTIPLE

Descriptif pour chacun des ACI concernés par la présente demande de conventionnement

A recopier en autant d'ACI concernés par la demande de conventionnement.

Fiche descriptive de l'ACI 1		
Nom du chantier	ACI « ATELIER MOBILITE D'INSERTION » (AMI)	
Contexte de création ou de renouvellement du chantier	Le garage solidaire a été créé en réponse à un besoin urgent de mobilité sur le territoire , particulièrement pour les personnes en situation de précarité ou éloignées de l'emploi, qui rencontrent des difficultés d'accès à un véhicule fiable et abordable. Face à l'absence d'offres adaptées et aux coûts élevés des réparations automobiles, ce chantier d'insertion vise à favoriser l'accès à la mobilité , levier essentiel pour l'insertion professionnelle et sociale des habitants du territoire.	
Objectifs généraux du chantier	- Support de production et de formation, insertion des salariés	
Dates du chantier	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Durée en mois : 12
Partenaires associés	Communes (Porto-Vecchio, Bonifacio), EPCI, CDC, CTC, Pole emploi, CAP Emploi	
Publics visés	Personnes en difficultés, éloignés du marché de l'emploi	
Nombre de postes de travail	5 – 3,02ETP	
Durée hebdomadaire du travail	26h	
Lieu d'exécution du chantier	Production	20137, 20169
	Formation	20137, 20169

Nature de l'activité du chantier et descriptif sommaire des tâches techniques à réaliser	Le chantier d'insertion repose sur deux activités principales : la réparation et l'entretien de véhicules ainsi que la location solidaire pour favoriser la mobilité des personnes en insertion ou en situation de précarité. Il répond aux besoins locaux en proposant des services accessibles, tout en formant les salariés aux métiers de la mécanique automobile et de la gestion de flotte de véhicules. Tâches techniques à réaliser :  Entretien et réparation automobile • Diagnostic et contrôle des véhicules (moteur, freins, suspension, batterie, etc.). • Réalisation des opérations courantes d'entretien : vidange, filtres, freins, pneumatiques, etc. • Réparation et remise en état des véhicules destinés à la location ou à la vente solidaire. • Gestion du recyclage et du réemploi des pièces détachées pour favoriser l'économie circulaire. • Préparation des véhicules pour le passage au contrôle technique. Location solidaire de véhicules • Gestion d'une flotte de véhicules accessibles aux personnes en situation de précarité ou en insertion. • Entretien et nettoyage des véhicules avant et après chaque location. • Vérification des documents administratifs (assurance, contrôle technique). • Accompagnement des bénéficiaires dans l'utilisation du véhicule et conseils sur l'entretien préventif. • Sensibilisation à l'éco-conduite et à la sécurité routière. Ce chantier permet aux salariés en insertion d'acquérir des compétences techniques en mécanique automobile ainsi que des compétences en gestion de service et relation clientèle dans le cadre de la location solidaire.																			
Client final ou maître d'ouvrage	Commune de Bonifacio, Commune de Porto-Vecchio, Communauté de communes du Sud-Corse																			
Nom(s) du ou des organismes de formation intervenant sur le chantier	Formation interne réalisée par nos encadrants et externes réalisées par les centres de formation agréés.																			
Contenu des formations (fournir le plan de formation)	Gestes et postures, CAP mécanicien, entretien des matériels et équipements, techniques de vente, accueil de clients, etc.																			
Procédure mise en place pour le choix des organismes de formation (gré à gré / appel à projets...)	En fonction du projet professionnel des salariés, et des disponibilités des formations dans les centres de formations.																			
Détaillez le planning du chantier (yc volet lié à la formation et l'accompagnement) en précisant notamment les horaires hebdomadaires de travail des salariés en contrats aidés.	<table border="1" data-bbox="603 1440 1380 1637"> <tr> <th colspan="5">26H hebdomadaire</th></tr> <tr> <th></th><th>Lundi</th><th>Mardi</th><th>Mercredi</th><th>Jeudi</th></tr> <tr> <td>7h</td><td rowspan="2">1 lundi sur 2 Accompagnement Socio-professionnel 4h</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>14h</td><td colspan="2">Atelier</td><td>Entretien des outils</td></tr> </table>	26H hebdomadaire						Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	7h	1 lundi sur 2 Accompagnement Socio-professionnel 4h				14h	Atelier		Entretien des outils
26H hebdomadaire																				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi																
7h	1 lundi sur 2 Accompagnement Socio-professionnel 4h																			
14h		Atelier		Entretien des outils																
Personnes à contacter	contact@ec-corsica.eu																			

VI. Demande de financement

6.1 – DEMANDE D'AIDE AUX POSTES :

Renseigner le nombre d'ETP prévisionnels à financer pour l'année 2025

ACI	Nbre prévisionnel de personnes salariées	Nbre en ETP	Nbre de personnes bénéficiaires du RSA	TOTAL montant aide au poste demandée *	Dont part aide au poste Etat	Dont part aide au poste CdC (sur la base de 88% du montant RSA personne isolée)
	5	3.02	3	75 853.49 €	52 102.44 €	20138.98 €

Financement complémentaire CdC (PDI, FSE...)
☐ hors aide au poste
60 000€

Durée hebdomadaire du travail :

	Nbre prévisionnel de personnes MAD/ contrat de mission - CDDI	Nbre en ETP	Nbre de personnes bénéficiaires du RSA	TOTAL montant aide au poste demandée*	Dont part aide au poste Etat	Dont part aide au poste CdC (sur la base de 88% du montant RSA personne isolée)
AI						
ETTI						

Financement complémentaire CdC (PDI, FSE...)
☐ hors aide au poste

Durée hebdomadaire du travail :

EI	Nombre prévisionnel de personnes salariées	Nbre en ETP	Nbre de personnes bénéficiaires du RSA	TOTAL montant aide au poste demandée*	Dont part aide au poste Etat	Dont part aide au poste CdC (sur la base de 88% du montant RSA personne isolée)

Financement complémentaire CdC (PDI, FSE...)
☐ hors aide au poste

Durée hebdomadaire du travail :

6.2- LE FONDS DEPARTEMENTAL D'INSERTION – FDI

En 2025, envisagez-vous de formuler une demande de FDI ?

☐ Oui

☒ Non

Si Oui :

☐ Quelle est la nature de l'action envisagée :

- Aide au Démarrage d'une structure nouvelle ☐
- Aide au développement, à l'adaptation et à la diversification des activités ☐
- Aide spécifique à l'appui conseil ☐
- Aide à la professionnalisation ☐
- Evaluation /Expérimentation ☐
- Aide exceptionnelle à la consolidation financière ☐

☐ Quel est le montant de l'aide que vous comptez solliciter au titre du FDI ?

☐ Avez-vous sollicité un cofinancement ?

Si Oui:

MONTANTS	Cofinancements publics				
	Collectivités territoriales			Autres (préciser)	
	Collectivité de Corse	EPCI	Commune		

MONTANTS	Cofinancements privés				
	Fondation			Autres	
	Préciser :	Préciser :	Préciser :	Préciser :	Préciser :

6.2.1. PRESENTATION DU PROJET :

INTITULE DE L'ACTION	Garage AMI « Atelier Mobilité d'Insertion »
RESPONSABLE DU PROJET	PASQUALINI CHARLES-ANTOINE
OBJECTIFS DE L'ACTION	La création du garage solidaire à Porto-Vecchio répond à un double enjeu majeur : améliorer l'accès à la mobilité pour les habitants de la région et des communes voisines tout en constituant un véritable tremplin vers l'emploi pour les personnes en insertion. 1. Répondre à un besoin de mobilité sur le territoire Dans la région de Porto-Vecchio et ses environs, l'accès à un véhicule est souvent une condition indispensable pour trouver et conserver un emploi. Cependant, le coût élevé des réparations et l'absence de solutions de mobilité adaptées rendent cette accessibilité difficile pour de nombreux habitants. Le garage solidaire vise donc à : • Proposer un service de réparation et d'entretien automobile à tarif solidaire, afin d'aider les personnes en situation de précarité à conserver un véhicule en état de fonctionnement. • Offrir une solution de location solidaire de véhicules, permettant aux bénéficiaires de disposer temporairement d'un moyen de transport fiable pour se rendre sur leur lieu de travail, suivre une formation ou effectuer des démarches administratives. • Faciliter l'insertion professionnelle en levant l'un des principaux freins à l'emploi que représente le manque de mobilité. • Créer un partenariat avec les structures locales (collectivités, missions locales, associations, entreprises) afin d'orienter les publics vers cette solution de mobilité et ainsi renforcer leur employabilité. Grâce à ces services, le garage solidaire jouera un rôle clé dans la réduction des inégalités d'accès à la mobilité sur le territoire et contribuera à l'autonomie des personnes accompagnées. 2. Un dispositif d'insertion et de formation pour un retour à l'emploi durable Le garage solidaire ne se limite pas à être un simple service de réparation : il constitue également un outil structurant pour l'insertion socio-professionnelle. Il permettra à des personnes éloignées du marché du travail d'acquérir des compétences recherchées dans le secteur de la mécanique automobile. Les objectifs en matière d'insertion sont : • Proposer un parcours de formation professionnalisant qui offre aux bénéficiaires une montée en compétences progressive dans les métiers de la mécanique et de la gestion d'atelier. • Développer les savoir-faire et savoir-être essentiels à l'emploi : ponctualité, rigueur, travail en équipe, relation client, respect des consignes de sécurité. • Accompagner individuellement chaque salarié en insertion pour identifier ses besoins et ses objectifs professionnels, tout en travaillant sur la levée des freins à l'emploi (mobilité, logement, formation complémentaire). • Favoriser la sortie vers un emploi qualifié ou une formation diplômante, notamment grâce à un partenariat avec un centre de formation de la région, permettant aux salariés en insertion de préparer un CAP Mécanicien Automobile. Ce projet permettra aux salariés de construire un parcours professionnel durable, tout en répondant aux besoins de recrutement du secteur automobile local, qui cherche régulièrement des profils qualifiés. 3. Un projet structurant pour le développement local L'implantation du garage solidaire à Porto-Vecchio s'inscrit dans une démarche de développement territorial et d'économie sociale et solidaire. Ce projet permettra de : • Renforcer le maillage des services de proximité en offrant aux habitants une solution accessible pour l'entretien et la réparation de leur véhicule. • Créer des opportunités d'emploi et de formation dans un secteur en demande de main-d'œuvre qualifiée, contribuant ainsi à la dynamisation économique locale.

	Établir des collaborations avec les collectivités, les entreprises locales et les acteurs de l'insertion, afin de maximiser l'impact social et économique du projet sur la région. Le garage solidaire deviendra ainsi un acteur clé du territoire, en combinant mobilité accessible, insertion professionnelle et réponse aux besoins locaux en matière d'emploi et de transport.
DATE PREVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE	01 03 2025
DESCRIPTION DE L'ACTION	Ce projet supposera la mise en place de 1 équipes de 5 salarié-e-s en CDDi encadrés par un encadrant technique, un accompagnateur social et un chef d'équipe, sur le site du Garage solidaire, lieu dit Bonifazincu sur la commune de Porto-Vecchio. Le garage solidaire de Porto-Vecchio est un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) qui propose un service de réparation automobile et de location solidaire de véhicules, tout en servant de support de formation et d'insertion professionnelle pour des personnes éloignées du marché du travail. Ce projet répond à un double enjeu : - Améliorer la mobilité des habitants de Porto-Vecchio et des communes voisines en proposant des services accessibles aux personnes en difficulté financière. - Favoriser l'insertion professionnelle en permettant aux salariés en insertion d'acquérir des compétences dans le domaine de la mécanique automobile et de la gestion de service. Mise en œuvre de l'action 1. Réparation et entretien automobile Le garage solidaire proposera aux bénéficiaires un service de réparation et d'entretien automobile à tarif réduit, incluant : - Diagnostic des pannes et contrôles de sécurité. - Entretien régulier des véhicules (vidange, freins, pneumatiques, batterie, courroie, etc.). - Réparation mécanique et électrique sur les véhicules. - Préparation des véhicules pour le contrôle technique. - Service de conseils aux usagers sur l'entretien de leur véhicule. Ces prestations seront réalisées sous la supervision d'un encadrant technique qui assurera la formation et la montée en compétences des salariés en insertion. 2. Location solidaire de véhicules Un service de location de véhicules à tarifs solidaires sera mis en place pour les personnes ayant un besoin temporaire de mobilité, notamment pour : - Se rendre à un emploi ou à une formation. - Effectuer des démarches administratives ou de santé.

	• Accéder à un entretien d'embauche. Les véhicules seront entretenus et remis en état par les salariés en insertion, leur permettant d'acquérir une expérience concrète dans la gestion et l'entretien d'une flotte automobile. 3. Formation et insertion professionnelle Le garage solidaire constitue un support pédagogique et professionnel visant à accompagner les salariés en insertion vers un emploi durable. Dans cette optique, plusieurs actions seront mises en place : • Encadrement technique par des professionnels du secteur automobile pour apprendre les bases du métier. • Acquisition des savoir-être professionnels (respect des consignes, travail en équipe, gestion du temps). • Préparation à un diplôme qualifiant, avec la possibilité de passer un CAP Mécanicien Automobile, en partenariat avec un centre de formation de la région. • Accompagnement socio-professionnel individualisé pour lever les freins à l'emploi (mobilité, logement, formation complémentaire, recherche d'emploi). • Mise en relation avec des employeurs du secteur automobile pour favoriser l'embauche à l'issue du parcours en insertion. Bénéficiaires et impact Le garage solidaire accueillera des salariés en insertion en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), leur permettant d'acquérir une première expérience professionnelle et d'être accompagnés vers un emploi durable. Le projet bénéficiera également : • Aux habitants du territoire, en leur offrant une alternative économique pour la réparation et la location de véhicules. • Aux entreprises locales, en mettant à disposition une main-d'œuvre formée et qualifiée. • Aux partenaires institutionnels et associatifs, qui pourront orienter leurs publics vers cette solution de mobilité et d'insertion. Conclusion Le garage solidaire de Porto-Vecchio s'inscrit pleinement dans une démarche d'économie sociale et solidaire, en combinant insertion professionnelle, formation qualifiante et réponse à un besoin territorial de mobilité. Il constitue un levier essentiel pour l'emploi et l'inclusion sociale, tout en participant activement au dynamisme économique local..
SI PROGRAMME PLURIANNUEL DETAILLER LES PHASES	

LIEU DE REALISATION DU PROJET	Territoire Communauté de Communes Sud Corse
METHODE D'EVALUATION ET DE RENDU COMPTE	Outre les indicateurs propres aux ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion) : - Nombre de sortis dynamiques - Nombre de périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) - Accompagnement des publics spécifiques (SPIP, etc.) Nous proposerons des indicateurs spécifiques au contexte du projet : - Nombre de réparations réalisées - Nombre d'adhérents - Nombre de véhicules loués - Satisfaction des techniciens, des élus et des habitants de la commune - Utilité sociale et réponse à des besoins collectifs non satisfaits
BUDGET DE L'ACTION	249 853.49€
PIECES JUSTIFICATIVES (Devis)	

Je soussigné : Alain RATTON

Certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

A Porto Vecchio Le 18/02/2025

Nom et qualité du signataire, cachet de la structure :

A. Ratton, Président
Signature

Études et Chantiers CORSICA
STUDII E OPERE
Association loi 1901
Lieu dit Valle 20246 SORIO
N°Siret 430 151 647 000 12

VII. Présentation du projet d'insertion de la structure

SI VOUS REMPLISSEZ CE DOSSIER DEPUIS PLUSIEURS ANNEES, VEILLEZ A METTRE A JOUR !

La structure doit présenter son projet d'insertion en s'inspirant du référentiel fourni en annexe 3 (avec une présentation de son projet d'insertion sur chacun des axes).

Des indicateurs seront ensuite négociés avec l'UD et les services compétents de la CdC permettant d'évaluer les résultats obtenus. Il est par ailleurs rappelé que la structure n'a pas d'obligation de remplir la totalité des rubriques mais uniquement les items figurant dans son projet d'insertion.

Décrivez le projet d'insertion de votre structure sur les quatre axes suivants :

- Axe n°1 : Accueil et intégration en milieu de travail
- Axe n°2 : Les objectifs opérationnels liés à l'accompagnement social et professionnel
- Axe n°3 : La formation des salariés en insertion
- Axe n°4 : La contribution à l'activité économique et au développement territorial

Axe n° 1 :

EI, EITI et ETTI : Le recrutement et la mise en situation de travail

AI et ACI: L'accueil et l'intégration en milieu de travail

Fonction	Actions	Moyens mobilisés en Interne	Partenariats (Nom, contenu des interventions, fréquences.)
Procédures de dépôt d'offres, modalités de recrutement et formalités d'agrément	- Dépôt des offres effectué auprès de Pôle Emploi (Référént IAE) pour demande d'agrément - Recrutement sur orientation Pôle Emploi, CAP Emploi, SPIP et sur candidature spontanée * - Définition des profils de postes et pré requis *Depuis le début de la crise sanitaire les entretiens d'embauches sont réalisés, dans la mesure du possible, à distance ou en extérieur. A défaut les salariés sont accueillis dans la salle de réunion dans le respect des gestes barrière et mesures sanitaires	Mise en place de journées portes ouvertes ** Plaquettes de recrutement transmises aux référents chargés de l'emploi et de l'orientation Plaquettes de recrutement transmises aux partenaires sociaux **Suspendues depuis le 17 mars 2020 en raison de la pandémie covid-19	- Pôle Emploi : ✓ Atelier collectif IAE mensuel présidé par le référent IAE avec la participation des SIAE*** ✓ Orientation individuelle sur parcours IAE - CAP EMPLOI : orientation individuelle - Maison d'arrêt / SPIP - Mission Locale - Travailleur sociaux ***Arrêt des ateliers collectifs IAE depuis l'état d'urgence sanitaire
Intégration en milieu de travail pour la prise de poste (ACI-EI, EITI)	Présentation au futur salarié de l'offre d'insertion et le projet d'insertion de la structure	L'équipe d'encadrant (CIP, ETI, Secrétariat) accompagne le salarié durant la phase d'intégration	

	Désignation du référent (CIP) au sein de la structure qui sera chargé d'assurer le suivi des salariés en insertion et faire le lien avec le référent extérieur à la structure. Présentation du salarié à l'encadrant technique et le personnel administratif Informé le salarié sur le fonctionnement de la structure, son organisation et les conditions de travail : - Remise du règlement intérieur - Visite sur le lieu de travail - Informations sur le contrat de travail - Consignes de sécurité - Remise des EPI (fiche d'attestation de remise des EPI) Elaboration d'un diagnostic social et professionnel réalisé par le référent interne : - Formations, diplômes - Parcours professionnel - Acquis, potentiel et motivation - Identification des problématiques sociales - Recenser les difficultés et problématiques spécifiques <u>Covid-19 :</u> L'accueil des salariés est organisé dans la salle de réunion dans le respect des gestes barrières et des mesures sanitaires. Mise en place des mesures de protection des salariés : - Mesures d'hygiène et de distanciation physique - Port du masque en extérieur, dans les bureaux, dans les véhicules - Prévention des risques de contamination manuelle - Affichage des règles en vigueur - Recommandations - Mise à disposition de gel hydroalcoolique et de masques		
--	---	--	--

	- Information auprès des salariés de l'application Tous Anticovid et de l'intérêt de son activation pendant les horaires de travail		
Accompagnement du salarié pour la mise en place des missions (AI-ETTI)	.		

Axe n°2 :

La professionnalisation et l'intermédiation sociale et professionnelle

Décrire de manière détaillée :

- Les objectifs généraux (fonctions) des actions d'accompagnement dans le cadre du parcours d'insertion
- Indiquer les évolutions d'action : renforcement, création de nouveaux outils, ingénierie d'accompagnement

A) Accompagnement réalisé en interne (s'appuyer sur les référentiels propres à chaque type de SIAE)

Fonctions d'accompagnement	Actions	Moyens mis en œuvre
Accompagnement social (accompagnement aux démarches, relais auprès de partenaires)	Un accompagnement individualisé de chaque salarié est effectué durant tout son parcours au sein de la structure. En fonction du diagnostic élaboré en amont une mise en œuvre des solutions aux problématiques identifiées est apportée : - Aide à la constitution des dossiers administratifs et leur suivi (CPAM, CAF, CARSAT, Trésor Public) - Demande de Prime d'Activité - Demande de logement social - Réorientation vers les services sociaux - Orientation vers les partenaires sociaux (FALEP, SAMSAH, ISATIS, CMP) - Demande de rattachement à CAP Emploi dans le cadre d'un accompagnement vers la reconnaissance de Travailleur Handicapé Le salarié peut bénéficier d'un accompagnement renforcé si sa situation personnelle le nécessite.	Constitution du dossier administratif interne du salarié (secrétariat) Constitution du dossier socioprofessionnel du salarié (CIP) Aide au renseignement des documents Médiation téléphonique Prise de rendez-vous Elaboration de courriers, courriels Appels téléphoniques Recherches d'informations Saisies informatiques
Accompagnement professionnel (suivi et formalisation des étapes de parcours, évaluation des compétences..., préparation à la sortie : périodes de mise en situation en milieu professionnel, accompagnement des démarches,...)	L'accompagnement professionnel est réalisé à l'aide d'entretiens individuels à raison d'une fréquence de deux par mois. Il permet aux salariés d'élaborer leur projet professionnel avec l'aide du CIP. Ce dernier établit une évaluation des compétences, des aptitudes professionnelles (Parcours professionnel, formations, diplômes) à l'arrivée. Le parcours d'insertion comprend : - L'acquisition des techniques de recherche d'emploi - Un accompagnement dans la recherche d'emploi	Elaboration de la fiche de poste (CIP) Convention relative à la PMSMP (CERFA) Bilan d'évaluation de la PMSMP Bilan d'évaluation et de suivi (CIP/ ETI) Coaching (CIP) Ateliers ARE (CIP) Mise à jour du CV, lettres de motivation Bilan de fin de CDDI Bilan de fin de parcours

	- Un bilan régulier avec le salarié sur ses démarches vers l'emploi - Recherche de PMSMP et suivi - Positionnement sur des formations, formations qualifiantes - Une mise en relation avec les entreprises locales - Des bilans d'évaluation et de suivi effectués tous les 2 mois (3 par contrat) réalisés avec le salarié, l'ETI et le CIP qui permettent de cibler les compétences et qualités acquises grâce à la nature des chantiers d'insertion et mettre l'accent sur les axes à améliorer Un bilan est établi à chaque fin de CDDi. Une préparation à la suite du parcours est effectuée Chaque sortie fait l'objet d'un bilan final. <u>Covid-19 :</u> Le suivi socioprofessionnel des salariés se fait à distance (courrier, courriel ou téléphone) ou en présentiel dans la salle de réunion en veillant au respect des gestes barrières et mesures sanitaires Les bilans d'évaluation et de suivi, le coaching, sont effectués de préférence sur les chantiers.	Partenariat avec les entreprises locales Connaissance du bassin de l'emploi Echanges structure/ Pôle Emploi
--	---	--

B) Accompagnement réalisé en externe (ou par une mise à disposition)

Nom du prestataire (ou partenaire qui réalise une mise à disposition)	Type de prestation (préciser si individuel ou collectif)	Nombre de bénéficiaires	Durée	Coût pour la structure

c) Accompagnement de publics spécifiques, pour une partie des salariés en insertion *(Personnes placées sous-main de justice, jeunes avec bas niveau de qualification....)*

Fonctions d'accompagnement	Actions	Moyens mis en œuvre
- Aide à l'accueil et à l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap - Accompagnement professionnel spécifique aux travailleurs handicapés	- Accompagnement social individualisé renforcé - Accompagnement spécifique à la prise de poste - Encadrement spécifique sur le lieu de travail - Bilan mi parcours - Suivi CAP Emploi	- Adaptation à la Fiche de poste - Réunions de sensibilisation à la question du handicap - Ateliers « gestes et postures » - Coaching - Entretiens - Echange avec le référent extérieur
- Aide à l'accueil et à l'intégration des personnes placées sous-main de justice - Accompagnement professionnel spécifique de personnes placées sous-main de justice	- Information collective en milieu carcéral - Entretien préalable d'embauche en milieu carcéral - Accompagnement socioprofessionnel spécifique - Bilan mi parcours - Suivi SPIP / CIBC	- Réalisation de documents d'informations (descriptif du poste proposé et de la structure) - Déplacements CIP en maison d'arrêt - Echanges avec les référents extérieurs - Elaboration de courriers - Entretiens
Aide à l'accompagnement retraite	- Accompagnement spécifique au départ à la retraite	- Constitution du dossier CARSAT et suivi - Constitution des dossiers de retraite de caisses complémentaires (argic, arrco)
- Aide à l'orientation professionnelle des jeunes de moins de 25 ans - Aide à l'intégration et accompagnement socioprofessionnel spécifique des moins de 25 ans	- Information collective au sein de la Mission Locale - Entretien individuel d'orientation professionnel avec mise en avant des moyens à mobiliser pour lever les freins à l'emploi - Suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail - Identifier les besoins en formation - Médiation si nécessaire. - Bilan régulier mi parcours - Préparation de la suite du parcours <u>Covid-19 :</u> Les informations collectives, les ateliers gestes et postures sont effectués de	- Réalisation de documents d'informations sur la structure - Réalisation de plaquette de recrutement - Déplacements - Entretiens

	préférence sur les chantiers ou en présentiel dans les locaux dans le respect des mesures sanitaires. Le coaching, les entretiens se font à distance (courrier, courriel ou téléphone) ou en présentiel dans la salle de réunion en veillant au respect des gestes barrières et mesures sanitaires.	
--	---	--

Axe n° 3 :

La formation des salariés en insertion - PIC IAE

Formations	2020			Prévisionnel 2021	
	Formations réalisées	Nombre d'heures réalisées	Nombre de bénéficiaires	Formations prévues	Nombre de bénéficiaires
Formations liées au poste (réalisées en interne ou externe pour l'acquisition de gestes professionnels)					
Formations des savoirs de base (illettrisme, linguistique...)					
Formations pré-qualifiantes					
Formations qualifiantes (CCP, CQP, BEP-CAP, CACES....) et VAE					
Mobilisation de la formation en fin de parcours : - alternance (CIP, contrats de pro...) - outils Pôle emploi (POEC) - autres (CPF, CIF,...)					
TOTAL					

Nombre de salariés en insertion présents en 2024: 32

Axe n°4 :

La contribution à l'activité économique et au développement territorial

Fonctions	Actions	Moyens mobilisés en Interne	Partenariats (Nom, contenu des interventions, fréquence...)
Sécuriser l'activité économique (développement commercial, partenariats...)			
Développement d'activités répondant à des besoins non satisfaits dans le cadre d'un ancrage territorial			
Diversification des partenariats financiers			
Mutualisation de moyens avec d'autres SIAE ou structures (GES, PTCE....)			
Accès aux marchés publics à clauses, aux marchés privés (achats responsables et RSE...)			
Relations INSERTION avec les entreprises : développer des parcours de recrutements, préparer les salariés aux métiers en tension sur le territoire...	La réinsertion professionnelle des Personnes ayant été Placées Sous Main de Justice L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés Action d'informations et de recrutement dans les quartiers prioritaires de la ville	CIP	Développement d'un partenariat régional avec - SPIP / CIBC de Haute Corse - SPIP d'Ajaccio - Psychothérapeutes Corse du Sud CAP EMPLOI Contrat de ville

VIII. SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE DE CORSE (aide aux postes et subvention de fonctionnement)

La Collectivité de Corse et l'Etat affirment leur volonté commune de poursuivre et d'approfondir leur collaboration afin d'assurer la prise en charge des publics les plus prioritaires dans les parcours d'insertion.

1. Aide aux postes d'insertion

En application de l'article L. 5132-3-1 du code du travail, le soutien de la Collectivité de Corse aux structures de l'insertion par l'activité économique est formalisé dans le second volet de la convention d'objectifs et de moyens signé avec l'Etat, qui fixe le nombre de personnes inscrits dans un parcours d'insertion au sein des ateliers et chantiers d'insertion conventionnés par l'Etat et le montant de l'engagement financier correspondant.

L'intervention financière de la Collectivité de Corse est conditionnée par l'obtention du conventionnement IAE accordé par la DIRECCTE (UT 2A et 2B). Elle a pour but de participer à la mise en œuvre d'un accompagnement social et professionnel individualisé des personnes éloignées du marché du travail. Elle est limitée aux bénéficiaires du rSa inscrits dans un parcours d'insertion au sein d'un ACI et résidents sur le territoire de la région Corse.

Dans ce cadre, le montant de la participation de la Collectivité de Corse correspond à une contribution financière mensuelle égale à **88 % du montant forfaitaire du rSa pour une personne seule**, dans la limite de la durée de conventionnement. Ce montant est versé par personne embauchée par l'organisme conventionné par l'Etat en qualité d'atelier et chantier d'insertion.

Intitulé de l'action pour laquelle le cofinancement de l'aide au poste est sollicité (Une seule demande par action) :

☒ Première demande de conventionnement

ACI « Atelier Mobilité Insertion »

Reconduction

Si reconduction, année de la 1^{ère} demande de conventionnement : 2017

ACI « Bunifaziu Cità Viva » (extension ACI « Portivecchju marine vive »

ACI « Patrimonio e Memoria Vive »

2. Aide au fonctionnement

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux structures porteuses d'ACI conventionnés avec l'Etat. L'aide au fonctionnement des structures est accordée dans le cadre d'un conventionnement qui détermine les conditions de financement des ACI qui en sont demandeurs.

La convention de financement conclue entre la CdC et la structure porteuse de l'ACI détermine des objectifs quantitatifs (nombre de bénéficiaires rSa) et qualitatifs (nombre de sorties dynamiques et de périodes de mise en situation en milieu professionnel réalisés) conditionnant le versement de la subvention.

Montant de la subvention SIAE 2025 sollicité :

(Cohérence avec le Tableau du paragraphe 6.1 du dossier)

60 000€

Recrutement prévisionnel 2025 : 12

Les salariés en insertion bénéficiaires du RSA

ACI Préciser intitulé	Nombre de salariés en insertion	Nombre de bénéficiaires rSa (Statut à l'entrée)	Durée prévisionnelle du parcours d'insertion dans de la structure
ACI « Bunifaziu Cità Viva »	16	5	17
ACI « Patrimonio e Memoria Vive »	8	3	17
ACI « Solicycle Corsica Suttana »	8	3	17
ACI « Ateijer Mobilité Insertion »	5	3	17
TOTAL	35	15	17

Je soussigné : Alain RATTON

Certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

A Porto Vecchio Le 18/02/2025

Nom et qualité du signataire, cachet de la structure :

A. Ratton, Président

Signature

Études et Chantiers CORSICA

STUDIO E OPERE

Association loi 1901

Lieu dit Valle 20246 SORIO

N°Siret 430 151 647 000 12

IX. ANNEXES

ANNEXE 1

Attestation de délégation de la signature du ou de la représentant(e) légal(e)

Je soussigné(e), Alain Ratton, Président, en qualité de représentant(e) légal(e) de l'association « Etudes et chantiers ILE – Initiatives locales pour l'emploi », ayant qualité pour l'engager juridiquement, atteste que délégation de signature est donnée à Sigurani Marielle, membre du Conseil d'Administration, à l'effet de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération décrite dans la présente demande de subvention, à son suivi administratif et financier et tout document sollicité par les instances habilitées au suivi, à l'évaluation et au contrôle des aides financières attribuées.

Les documents signés en application de la présente délégation de signature, comportent la mention « pour le (ou la) représentant(e) légal(e) et par délégation ».

Je m'engage à faire connaître toute limitation apportée à cette délégation de signature.

Rappel : Le délégant n'est pas dessaisi de ses compétences, et en conserve la responsabilité éventuelle. Déléguer, c'est attribuer à autrui la capacité juridique d'engager l'association (article 1984 du Code civil). Le délégataire doit strictement respecter son mandat et ne rien faire au-delà, sauf à engager sa responsabilité civile (article 1989 du Code civil). Tout acte signé en vertu d'une délégation de signature est réputé être signé par le délégant lui-même. Le délégant est alors tenu de respecter les engagements pris par le délégataire et est donc responsable des actes de celui-ci, éventuellement même les actes au-delà de la stricte exécution du mandat s'il les a ratifiés expressément ou tacitement (article 1998 du Code civil).

TOTAL CHARGES				TOTAL PRODUITS			
---------------	--	--	--	----------------	--	--	--

La subvention de 40000€uros représente 8.35% du total des produits.

(1) Ne pas indiquer les centimes

(2) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(3) Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ;

Annexe 3 : référentiel d'appui à la formalisation d'un projet d'insertion		
Axe n°1: l'accueil et l'intégration en milieu de travail		
Objectifs globaux : ☐ S'assurer que les personnes, qu'elles soient envoyées par les différents prescripteurs, notamment par le Pôle Emploi, ou qu'elles se présentent spontanément, correspondent aux publics que la structure entend recruter, compte tenu de son projet d'insertion et de la capacité de la structure à répondre aux spécificités du parcours vers l'emploi ; ☐ Veiller à l'information complète des salariés recrutés sur les implications et les engagements inhérents à l'embauche par une SIAE, en particulier les droits et obligations liés au contrat de travail.		
Fonctions	Actions	Compétences et outils requis
Accueil	Présenter aux personnes accueillies l'offre d'insertion et le projet d'insertion de la structure	Un projet d'insertion formalisé
	Réorienter les personnes se présentant spontanément vers un prescripteur susceptible d'accorder un agrément IAE dans les cas où l'agrément est obligatoire	Partenariat avec le Pôle Emploi
	Définir des profils de poste et de pré-requis de recrutement	Partenariat avec les prescripteurs et les collectivités territoriales dans une logique de couverture des besoins des territoires
	Mettre en place une procédure de recrutement performante : - Dépôt des offres au Pôle Emploi ; - Mise en place d'entretiens d'embauche individuels.	Qualification des personnes chargées du recrutement
Intégration en milieu de travail	Etablir un diagnostic de la situation sociale et professionnelle du demandeur d'emploi, en lien avec le Pôle Emploi, en se fondant notamment sur les diagnostics établis préalablement : - Parcours antérieur (formation initiale, formation continue, expérience professionnelle et situation sociale) ; - Acquis, potentiel et motivations ; - Identifier les problématiques sociales (santé, logement, mobilité, justice, sécurité, illettrisme) ; - Recenser des difficultés et problèmes spécifiques.	Qualification des personnes chargées d'élaborer le diagnostic
	Informer le futur salarié du fonctionnement de la structure, de son organisation et des conditions de travail par : - La transmission de documents supports (règlement intérieur, livret d'accueil) ; - L'organisation d'une visite du lieu de travail ; - Information sur le contrat de travail	Connaissance de la réglementation et des structures administratives

Axe n°2 : l'accompagnement social et professionnel		
Objectifs globaux:		
☐ Veiller à la mise en œuvre et au bon déroulement du parcours d'insertion du salarié au sein de la structure (intégration initiale au sein de la structure, fourniture d'un cadre de travail, préparation de la sortie) dans le respect du droit du travail, notamment des règles d'hygiène et de sécurité ; ☐ Contribuer au traitement des problématiques sociales, obstacles à une insertion professionnelle efficace, dans le cadre d'un réseau de partenariats.		
Fonctions	Actions	Compétences et outils requis
Accompagnement socio professionnel	Désigner un référent au sein de la structure chargé d'assurer le suivi des salariés en insertion en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure	Qualification des référents en lien avec les compétences des référents de parcours extérieurs à la structure (PLIE quand il en existe) et formation à l'accompagnement socio-professionnel
	Accompagner le salarié dans les démarches administratives liées à sa reprise d'activité	Connaissance du milieu institutionnel et mobilisation de partenariats
	Elaborer ou affiner avec le futur salarié, en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure, un parcours d'insertion (au besoin en adaptant un projet de parcours déjà réalisé avec d'autres acteurs) précisant les principales échéances et les moyens qui seront mis en œuvre. Formaliser ce projet professionnel de parcours dans un document écrit	Qualification des référents et construction d'un référentiel de parcours
	Réaliser des entretiens et bilans réguliers sur l'évolution du salarié en insertion et, au besoin, réajuster le projet professionnel en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure Formaliser chacune des étapes du parcours (entretiens et bilans) au sein de la structure (livret d'accueil et de suivi)	Qualification des référents et des encadrants Méthodologie et formalisation (référentiel de parcours)
Accompagnement social	Proposer, en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure, une réorientation vers les acteurs les plus à même d'apporter des réponses adéquates à la situation des salariés en insertion, soit parce qu'ils rencontrent des difficultés au sein de la structure, soit dans une optique de dynamisation du parcours d'insertion	Connaissance du milieu institutionnel et mobilisation de partenariats
	Mettre en œuvre des solutions aux problématiques sociales identifiées : en mobilisant des ressources internes à la structure et en favorisant l'accès aux actions, aux mesures et aux dispositifs existants en orientant les salariés en insertion vers les acteurs pertinents et en les accompagnant dans les démarches	Connaissance du milieu institutionnel et mobilisation de partenariats

Accompagnement professionnel et encadrement au poste de travail	Désigner un encadrant technique pour l'apprentissage des gestes et des pré-requis professionnels	Recruter des salariés permanents pour assurer un encadrement technique de qualité. Qualification des encadrants
	Accompagner le salarié en insertion dans son adaptation au poste de travail : présentation des règles de vie collective, formation sur les outils de production, les règles de sécurité et de savoir-faire	Qualification des encadrants (en lien avec le domaine d'activité) et formation des encadrants au droit de travail et hygiène et sécurité
	Encadrer les salariés en insertion en situation de travail (en veillant notamment au respect des horaires de travail, des règles de sécurité...) et permettre l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire	Qualification des encadrants
	Evaluer les compétences professionnelles acquises tout au long du contrat du travail et formaliser ces acquis (attestations de compétences, démarches de VAE) et identifier sur cette base d'éventuels besoins de formation complémentaire	Qualification des encadrants et référents
	Réalisation d'un bilan final, formalisation des acquis du salarié, analyse des différentes options envisageables et préparation de la suite du parcours avec le référent de parcours	Qualification des référents en lien avec les compétences des référents de parcours extérieurs à la structure
Accompagnement professionnel (préparation à la sortie)	Présenter des techniques de recherche d'emploi et aider à la recherche d'emploi (recherche des offres, rédaction de CV, de lettres de motivation, simulation d'entretien, consultation des offres du Pôle Emploi...)	Qualification des encadrants ; informatisation ; partenariats ; connaissance du bassin d'emploi
	Informar les salariés en insertion sur les métiers et secteurs en tension et les mettre en relation avec les employeurs de ces secteurs	Partenariats avec les entreprises "classiques" Partenariats avec les filières, branches et entreprises en difficultés de recrutement (bâtiment, restauration, service à domicile, etc.)
	Mettre en place des passerelles avec des entreprises "classiques" pour le placement des salariés en insertion (notamment partenariats, mise en place de parrainage, transfert des compétences acquises en matière d'insertion vers ces entreprises pour les aider dans l'accueil de ces nouveaux salariés)	Connaissance par le chargé de mission "relation avec les entreprises" du secteur marchand "classique" et partenariat avec ces entreprises
	Mettre en place des passerelles avec les autres SIAE: partenariats opérationnels, mutualisation de moyens, statut d'ensemblier de la structure	Partenariats et échanges d'information entre structures
	Transmettre le livret d'accueil et de suivi ainsi que le bilan final à la nouvelle SIAE embauchant la personne ou aux référents de parcours extérieurs à la structure dans le respect des règles de déontologie	Partenariats et échanges d'information entre structures

Axe n° 3 : la formation des salariés en insertion			
Objectifs globaux :			
☐ Outre une productivité accrue dans le poste occupé au sein de la SIAE, améliorer l'employabilité des salariés en insertion en développant des compétences débouchant sur l'emploi.			
Fonctions	Actions	Compétences et outils requis	
Formation des salariés en insertion	Identifier les besoins en formation des salariés à partir du diagnostic et des entretiens		
	Elaborer des plans individuels de formation (dispositions légales)	Connaissance du mode de fonctionnement des dispositifs de la formation professionnelle continue et de l'offre de formation du territoire	
	Informar les salariés des différentes modalités de formation et les accompagner	Partenariat et suivi avec les organismes dispensateurs de formation	
	Réaliser des formations en interne (adaptation au poste et savoirs de base)	Qualification techniques	encadrants
	Mobiliser l'offre de formations externes (savoirs de base et formation pré-qualifiantes) et réaliser une évaluation de ces formations dans le cadre d'entretiens	Partenariats avec la Collectivité de Corse, mobilisation des OPCO via le PIC IAE	

Axe n° 4 : la contribution à l'activité économique et au développement territorial		
Objectifs globaux :		
☐ Concilier la viabilité économique de la structure avec ses missions d'insertion et d'utilité sociale ; ☐ Contribuer au développement économique d'un secteur d'activité et d'un territoire dans le respect des règles de la concurrence et du droit du travail.		
Fonctions	Actions	Compétences et outils requis
Développement économique, territorial et utilité sociale	Développer une stratégie commerciale avec la promotion des produits auprès des clients potentiels ; Vendre des produits et des prestations aux prix du marché ; Se doter des compétences nécessaires pour répondre aux appels d'offre publics (notamment clause d'insertion) ; Chercher des niches d'activité nouvelles Développer des activités répondant à des besoins collectifs non satisfaits en direction des collectivités publiques ou de personnes en difficultés, hors salariés en insertion	Qualification des salariés permanents, des encadrants et des bénévoles
	Rechercher et diversifier des partenariats financiers avec des organismes financiers, des entreprises et des fondations Mutualiser avec d'autres structures les fonctions de direction et d'accompagnement Développer des outils financiers et analytiques : commissaires au compte, comptabilité générale et analytique, indicateurs financiers de pilotage, rapport d'activité et financier	Compétences de gestion et d'ingénierie financière
	Transférer les compétences : aider les entreprises "classiques" à améliorer leurs procédures de recrutement, d'accueil et d'encadrement de salariés ayant rencontré des difficultés	Partenariats avec les entreprises "classiques"
	Mettre en place des actions spécifiques de lutte contre les discriminations	Partenariats avec les entreprises "classiques"
	Contribuer au développement ou au maintien de l'activité économique du territoire, notamment en zone rurale, en fournissant des emplois	Partenariats avec les services développement économique des collectivités et chambres consulaires

TABLEAU D'ECHEANCIER DE CREDIT DE PAIEMENT							
Programme	Bénéficiaire	Libellé / objet de l’opération	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier de CP 2025	Echéancier de CP 2026	Echéancier de CP 2027
5122	Association Etudes et Chantiers I.L.E Atelier Mobilité Insertion	Conventionnement 2025-2026		78 750,00	27 000,00	42 750,00	9 000,00
5122		TOTAUX		78 750,00	27 000,00	42 750,00	9 000,00

TOTAL
78 750,00
78 750,00